



Ordre des Architectes
conseil francophone et germanophone

THEME	NIVEAU	NATURE	DATE	AUTEUR	Lieu
Conseil	Cfg-OA	PV	18/11/2016		Cfg-OA

1. APPROBATION DU PV DU 07/10/2016

DECISION : le PV de la séance du 07/10/2016 est approuvé (par les membres présents lors de la séance concernée).

2. COMMISSIONS ET GROUPES DE TRAVAIL

2.1. Chambre wallonne

Courrier adressé le 27 octobre 2016 au Ministre DI ANTONIO

La chambre wallonne a fait part, dans un courrier adressé le 27 octobre 2016 au cabinet du Ministre DI ANTONIO, de diverses observations sur le projet d'arrêté du gouvernement wallon formant la partie réglementaire du CoDT.

POUR INFO

2.2. Proposition de création d'un nouveau GT « statut social »

DECISION : le Cfg-OA valide la création d'une table ronde chargée d'échanger des réflexions sur le statut de l'architecte (et principalement sur celui des stagiaires et jeunes architectes) ainsi que sur les conditions dans lesquelles il est contraint de travailler.

En vue de mettre en place cette table ronde, un appel sera lancé auprès des conseils provinciaux. Chaque Conseil sera en principe représenté par un mandataire. Et il faudra veiller à garder un équilibre entre jeunes et moins jeunes.

La composition de la table ronde sera validée lors de la prochaine séance du Cfg-OA. Le service juridique participera également à cette table ronde.

2.3. Proposition de création d'un nouveau GT « loi du 20 février 1939 »

Le cabinet BORSUS a interrogé l'Ordre pour savoir si certaines dispositions de la loi du 20 février 1939 relative à la protection du titre et de la profession d'architecte devaient être adaptées et/ou actualisées.

DECISION : le Cfg-OA valide la création du GT « loi du 20 février 1939 ».

En vue de mettre en place ce GT, un appel sera lancé auprès des conseils provinciaux. Chaque Conseil sera représenté par un mandataire. Le service juridique participera également à ce GT.

2.4. GT « Assurances »

Etat d'avancement des travaux de ce GT et plus particulièrement en ce qui concerne l'assurance obligatoire pour tous les intervenants de l'acte à bâtir.

Planning des futures démarches.

Le GT travaille simultanément sur 2 pôles :

1. L'assurance obligatoire pour tous les acteurs de la construction :

DECISION :

- le Cfg-OA estime opportun d'adresser un courrier au Conseil d'Etat afin de lui faire part de son désaccord quant à l'avant-projet de loi. Il serait évidemment préférable que ce courrier puisse partir du Conseil National : il doit dès lors requérir l'accord du Vlaamse Raad.
- le Cfg-OA se prononce contre la demande de suppression d'obligation d'assurance dans le règlement de déontologie.
- le Cfg-OA décide d'interpeller et d'établir un dialogue avec les associations de défense des consommateurs.

2. L'assurance « revenus garantis » :

Des négociations sont actuellement en cours.

POUR INFO

2.5. GT « Marchés publics ».

Il a été relevé que des pouvoirs publics n'exigeaient plus la production d'une attestation confirmant l'inscription de l'architecte (soumissionnaire ou faisant partie de l'équipe soumissionnaire) à l'un des tableaux de l'Ordre.

Cette pratique est-elle courante ? Une démarche particulière doit-elle être effectuée ?

Le GT « marchés publics » s'est adjoint la collaboration de l'avocat Kim MORIC, spécialiste en la matière.

DECISION : le Cfg-OA valide la collaboration de maître Kim Moric avec le GT « marchés publics ».

3. JURIDIQUE

3.1. Stage – Réussite du stage

DECISION : le Cfg-OA invite les conseils provinciaux :

- à sanctionner disciplinairement le maître de stage qui ne respecte pas ses obligations et, dans un deuxième temps, à refuser, par décision administrative,

de valider un nouveau contrat de stage présenté pour motif que le maître de stage n'est pas en mesure de remplir correctement ses obligations au regard de la décision disciplinaire prononcée à son encontre.

- à ne pas délivrer de certificat de fin de stage et d'omettre le stagiaire de la liste lorsque les résultats du stage sont défavorables à l'expiration de la période de 3 ans et de proposer au (candidat) stagiaire concerné, s'il le désire, d'introduire une demande de réinscription à la liste des stagiaires en vue de réaliser un nouveau stage.

Le Cfg-OA décide que le service juridique enverra une recommandation aux Conseils de l'Ordre sur ces points.

4. CONSEIL NATIONAL – Cfg-OA

4.1. Compte-rendu de la séance du 21 octobre

POUR INFO

4.2. Réforme de l'Ordre

Etat des discussions au sein du cabinet BORSUS.

POUR INFO

5. FINANCES

5.1. Budget 2017

Présentation du Budget 2017 du Cfg-OA.

DECISION : le budget 2017 est validé par le Cfg-OA.

6. COMMUNICATION

6.1. Bilan de la rentrée solennelle 2016

Bilan général très positif même si des petites améliorations devront être apportées pour la rentrée solennelle 2017.

POUR INFO : ce point n'est pas abordé

7. INFORMATIQUE

/

8. DIVERS

8.1. Conseil de BCBW – Démission d'un membre suppléant

POUR INFO

8.2. Fonctionnement du Conseil

POUR INFO

FIN DE LA REUNION : 17h50